

Harcèlement homophobe dans le logement social

Frédéric Daerden, le bourgmestre de Herstal va interpellé le ministre wallon du logement, Jean-Marc Nollet (Ecolo) pour que le critère de harcèlement homophobe soit désormais pris en compte dans les critères de mutation au sein du logement social.

La démarche du bourgmestre de Herstal fait suite à une plainte déposée par un couple de Herstal victime de ce type d'agissements par leurs voisins. Une plainte relayée dans les colonnes de Sud-presse.

Interpellé jeudi soir au conseil communal par la conseillère réformatrice Jennifer Maus sur le harcèlement homophobe dont est victime un couple de Herstal vivant dans un appartement de la société régionale du logement de Herstal, le bourgmestre a répondu qu'il souhaitait que le critère du harcèlement homophobe soit



Le bourgmestre de Herstal va envoyer un courrier au ministre.

■ SOPHIE KIP

désormais pris en considération pour permettre une mutation des victimes.

Le bourgmestre de Herstal va, dès lors, envoyer un courrier au ministre wallon du logement Jean-Marc Nollet « afin d'attirer son attention comme on a attiré la mienne sur ce cas. À l'Europe, je me bats contre toutes les discriminations. C'est donc la continuité de ce combat en espérant que l'on puisse traduire ces grands principes par du concret », a expliqué l'eurodéputé bourgmestre de Herstal.

Actuellement, la réglementation en vigueur offre des points de priorité aux locataires victimes de coups, les insultes n'étant pas prises en compte. Des plaintes ont cependant été déposées à la police et les auteurs des faits ont été entendus. Le harcèlement se traduit par des insultes, des dégradations et même une pétition afin de les expulser de leur logement. ■